

DECISION DU PRESIDENT.CA 066-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Faculté des Sciences

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion à l'association UNISCIEL pour l'année 2020.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé par : Olivier Huisman
Date : 18/05/2020
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée Certinomis AA et
Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire dès son adoption par les membres du Conseil d'administration. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au Rectorat. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 19 Mai 2020

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Angers le 13 mai 2020

Madame, Monsieur,

Le 10 avril 2020, nous avons reçu un courriel de l'Université de Lille pour un appel à cotisation d'un montant de 2 025 € pour l'adhésion Unisciel 2020.

Tous les ans, la moitié de cette somme est prise en charge sur les crédits de l'Université d'Angers et l'autre sur ceux de l'UFR Sciences.

Pour l'année 2020, le montant s'élèvera à 1 012.50 € pour chacune des parties.

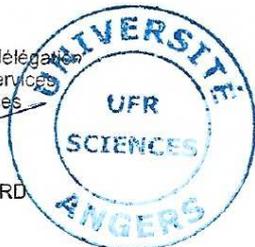
Cet appel à cotisation sera soumis au vote du Conseil d'UFR de la faculté des Sciences le 28 mai 2020 pour ensuite une mise en paiement.

Je reste à votre disposition pour apporter de plus amples informations.

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le Président, par délégation
La Directrice des Services
de l'UFR Sciences

Elodie LEBASTARD



A Lille, le mardi 31 mars 2020

Université d'Angers
2, Bd Lavoisier
49045 Angers

Objet : Appel à cotisation 2020

Bonjour,

Veillez trouver ci-joints les éléments nécessaires à l'édition du bon de commande relatif à l'appel à cotisation UNISCIEL pour l'année 2020, pour un montant de **2025 €**.

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter notre secrétariat par mail : secretariat@unisciel.fr.

Bien cordialement

Manuel Majada
Secrétaire général d'UNISCIEL



Mutualisons le savoir

Bon de Commande à libeller impérativement au nom de :

UNIVERSITE de LILLE - SIU UNISCIEL
42 RUE PAUL DUEZ
59000 LILLE
Identifiant SIRET 130 023 583 00011

Envoi du bon de commande à :

Par courrier à :
PHILIPPE DELECOURT
UNIVERSITE de LILLE – SIU UNISCIEL
BATIMENT M4
CITE SCIENTIFIQUE
59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Par mail à : secretariat@unisciel.fr

Montant de la cotisation 2020 : 2025 €

En cas de modifications de coordonnées ou de noms des différents contacts, merci de nous le préciser à l'envoi de votre bon de commande.

MISE A JOUR DES CONTACTS

- Nathalie Lusson nathalie.lusson@univ-angers.fr
- Sandrine Travier sandrine.travier@univ-angers.fr

Modifications :

NOM : **PRENOM :**

Mail :

NOM : **PRENOM :**

Mail :

Éléments pour fiche fournisseur du SIU Unisciel

Mutualisons le savoir



Adresse du siège de l'établissement porteur du SIU Unisciel

Université de Lille – SIU UNISCIEL
42 Rue Paul Duez
59800 LILLE

Mail : secretariat@unisciel.fr

N° SIRET : 130 023 583 000 11

N° TVA intracommunautaire : FR 05 130023583

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers,
appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	59000	00001019803	57

Domiciliation
TPLILLE

IBAN (International Bank Account Number)

FR76	1007	1590	0000	0010	1980	357
------	------	------	------	------	------	-----

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte :
UNIVERSITE DE LILLE
AGENCE COMPTABLE
DOMAINE UNIVERSITAIRE PONT BOIS
BP 60149
59653 VILLENEUVE D ASCQ



Mutualisons le savoir